

DEPARTEMENT DU FINISTERE
 ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 juillet de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/07/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, CLEMENT Isabelle, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 50-2020

Objet : Décision modificative budget SPANC n°1

Il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous pour le budget SPANC :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement	
		Budget primitif 2020	DM n°1		
Compte 611	Sous traitance	500 €	+15 000 €		
Compte 023	Virement à la section d'investissement	41 529,95 €	- 15 000 €		
TOTAL SECTION		103 763,11 €	103 763,11 €		

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
		Budget primitif 2020	DM n°1			Budget primitif 2020	DM n°1
Compte 2188	Autres immobilisations	43 519,95 €	-15 000 €	Compte 021	Virement de section fonctionnement	41 529,95 €	-15 000 €
TOTAL SECTION		72 151,06 €	57151.06 €	TOTAL SECTION		72 151,06 €	57151.06 €

Du fait de l'impossibilité immédiate de poursuivre les contrôles d'assainissement en régie, il convient de confier ces prestations en sous-traitance.

Dès lors, des crédits sont rajoutés au compte 611 (chapitre 011) et retirés du virement à la section d'investissement. Par conséquent les dépenses d'investissement sont réduites du même montant.

Il est proposé :

- d'approuver la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 juillet 2020

Le Président,
 Philippe AUDURIER

